

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Construction d'un pôle santé sur la commune de Cosne Cour sur Loire (58)

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Centre Hospitalier Cosne sur Loire

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mme RENAUDIN Sandrine, directeur déléguée

RCS / SIRET

2 6 5 8 0 0 0 7 8 0 0 0 1 5

Forme juridique

Établissement d'hospitalisation

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
8. 41.a)	Construction d'une hélisurface Création d'un parking de plus de 50 places

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Situé sur la commune de Cosne Cours-sur-Loire, le Centre Hospitalier occupe une place importante au sein du réseau local de santé. Le CH développe une offre de soins complémentaire et s'inscrit dans une stratégie de groupe et de collaboration territoriale affichant le rôle de recours du CH de Nevers.

Le site dévolu au projet est situé au sud-est de la commune de Cosne Cours-sur-Loire, sur le secteur des Grands Champs. Le projet sera implanté sur des terrains agricoles. Longeant d'une part l'autoroute A77 à l'est, et bordé par un tissu pavillonnaire à l'ouest, le nouveau pôle Santé prendra corps sur une parcelle rectangulaire de 380 m de long sur 140m de large.

Le Centre Hospitalier de Cosne sur Loire souhaite construire un pôle santé présentant une surface globale d'environ 8 158 m<sup>2</sup> dans oeuvre.

A travers l'implantation du nouveau pôle sanitaire, la Direction du CH souhaite mettre à la disposition de la population de Cosne Cours-sur-Loire une structure médicale de proximité.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à la reconstruction de l'hôpital de Cosne-sur-Loire, en remplacement de l'hôpital situé en centre-ville qui ne répond plus aux orientations et aux besoins actuels.

Le Centre Hospitalier est, pour une partie de ses activités, locataire de bâtiments très vétustes sans entretien. Le bâtiment se dégrade rapidement et entrave l'activité hospitalière.

Le projet a pour objectif de créer un pôle sanitaire afin de mettre à la disposition de la population de Cosne sur Loire une structure médicale à proximité.

De ce fait, le Centre Hospitalier souhaite :

- créer un bâtiment confortable et adapté aux patients, aux familles / accompagnants, notamment aux personnes âgées dépendantes et de mobilité réduite ;
- créer un bâtiment contribuant à la qualité de vie au travail, innovant et participant à la performance globale des organisations ;
- mettre à disposition d'une conception du bâtiment permettant d'être modulable afin de s'adapter facilement aux évolutions des besoins.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le début des travaux est estimé à fin 2023 et devrait se finir en Janvier 2026, soit 24 mois (ce calendrier est dans l'hypothèse d'une dispense d'étude d'impact)

Ces travaux prévoient :

- Les travaux de terrassement et le déploiement des réseaux du site, la construction de la structure du pôle santé et des équipements associés;
- La construction des stationnements et d'une hélisurface (nécessaire pour le service des Urgences).

Les stationnements sont répartis :

- 157 places pour le publics (dont des places PMR)
- 46 places pour le personnels et les urgences
- 4 places pour l'espace mortuaire et 10 places pour les véhicules de service

Les voiries et les stationnements seront en enrobé, les eaux pluviales collectés seront dirigées vers un séparateur à hydrocarbures avant acheminement vers les ouvrages de rétention et d'infiltration.

L'hélisurface (<200 mvts par an) est composée d'une aire de posée de 20 m diamètre avec son accès et ses espaces de sécurité, sa signalétique, le centre de l'hélisurface se situe à 80 m de la façade du projet et à 125 m des habitations les plus proches.

L'ouvrage de 1200 m<sup>2</sup> sera en enrobé avec récupération des effluents et traitement via un séparateur à hydrocarbures dédié

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le centre hospitalier fonctionnera de la façon suivante :

- Le service des urgences et d'imagerie fonctionnera 24h/24 et 7 jours/7 ;
- Le service accueil/ consultations de 8h à 19h ;
- Les services d'hospitalisation fonctionneront 24h/24 et 7 jours

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

De par ses caractéristiques, le projet sera soumis à une demande de Permis de Construire, ainsi qu'au dépôt d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

Le site est classé en zone 1AUe (zone à urbaniser en priorité, à vocations d'activités) selon le PLU de la commune de Cosne Cours Sur Loire, approuvé en date du 15/07/2013.

Le PLU de la commune de Cosne Cours sur Loire a fait l'objet d'une évaluation environnementale en date de juin 2013 (document accessible sur le site de la ville - document d'urbanisme)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface des terrains	47 771 m <sup>2</sup>
Surface emprise au sol des aménagements (bâtiments et voiries)	environ 18 000 m <sup>2</sup>
Surface globale plancher	8 158 m <sup>2</sup> dans oeuvre
Nombre de passage annuels prévus aux urgences	13 500
Nombre de lits d'hospitalisation conventionnelle + HDJ	90 + 4
Nombre de lits UHCD	6
Nombre de place de stationnement public	157
Nombre de place de stationnement (personnel + Urgences + logistique)	60

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Centre Hospitalier  
Rue du Colonel Rabier  
58200 Cosne Cours sur Loire  
  
(absence de numéro à ce stade - en face du numéro 51)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02° 55' 55" E Lat. 47° 23' 43" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 1 km à l'Ouest de la zone d'étude. Il s'agit de la ZNIEFF II "Vallée de la Loire de Neuvy-sur-Loire à Nevers" (260009921).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche se situe à environ 16 km au Nord-Ouest de la zone d'étude. Il s'agit du "Site Des Sternes Naines Et Pierregarin".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle nationale la plus proche se situe à environ 10 km au Sud. Il s'agit du "Val de Loire".
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cosne sur Loire est couverte par un arrêté portant le classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Nièvre datant du 09 juin 2016. Les infrastructures concernées sont l'A77 et la D955A.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cosne Cours sur Loire est concerné par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) de la Loire Val de Léré - Bannay - La Celle/Loire, approuvé le 17 janvier 2020. Toutefois, le site d'étude n'est pas concerné par le zonage de ce PPRi.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont localisés à 1,2 km à l'Ouest du site d'étude. Il s'agit de la ZPS "Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre" (FR2600965) et de la " Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire"(FR2610004).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des prélèvements d'eau seront nécessaires pour le fonctionnement du Centre Hospitalier. Ces prélèvements seront réalisés auprès du réseau d'alimentation en eau potable du concessionnaire de la ville de Cosne sur Loire, le réseau d'eau potable est présent dans la rue du Colonel Rabier (besoin pour le fonctionnement de l'hôpital et besoin pour la défense incendie).  Il n'y aura pas de prélèvement d'eau au milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des boisements sont présents au sein du projet. Un diagnostic écologique est en cours de réalisation par le maître d'ouvrage sur la période hiver et printemps, permettant de recenser les espèces présentes au droit du site. Le projet sera adapté suivant les résultats de ce diagnostic. Un diagnostic des zones humides est en cours, le projet sera adapté suivant les résultats de ce diagnostic. A noter qu'aucune demande de défrichement sera effectuée, au vu de la superficie (environ 1 800 m <sup>2</sup> ) de ces boisements.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Étant donné la distance entre les sites NATURA 2000 les plus proches et le projet (environ 1 km) ainsi que la présence d'habitations entre ces 2 composantes, aucun impact du projet n'est à attendre sur les zones NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est actuellement en culture / prairies.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Cosne Cours sur Loire est soumise à un risque nucléaire, l'installation nucléaire de Belleville-sur-Loire étant située à proximité de la commune. Le site d'étude est localisé à plus de 13 km au Nord-Ouest. La commune est également concernée par le risque de canalisations de TMD. Ces canalisations ne sont pas localisées à proximité du site d'étude.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du projet est concerné par le PPRI de la Loire Val de Léré - annay - La Celle/Loire. Toutefois, le site d'étude n'est pas concerné par le zonage de ce PPRI. Le site d'étude est également concerné par un risque modéré de retrait gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des trafics liés d'une part, aux patients, visiteurs et personnel, d'autre part, aux pompiers et ambulanciers ainsi que de véhicules de livraisons.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet peut engendrer des bruits liés au trafic qui lui est imputable et aux bruits émis par l'établissement lui-même (dont l'hélicoptère < 200 mvts/an cône d'envol qui évite les habitats existants) . Le pétitionnaire s'assurera de ne pas générer de nuisances inacceptables pour les tiers. Une étude acoustique est en cours. Le projet est concerné par les nuisances sonores induites par le trafic sur les axes routiers avoisinants. Le traitement acoustique des locaux permettra de limiter la gêne pour les patients ainsi que pour le personnel.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les charges statiques et dynamiques des matériels lourds, biomédicaux (par exemple : laveurs désinfecteurs) en particulier émettent des vibrations. La limitation des vibrations fera partie intégrante du projet.  En tout état de cause, aucune vibration ne saurait être perçue au delà des limites du site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses du projet proviendront de l'éclairage du CH et du parking, des phares des pompiers, ambulanciers, du personnel et des visiteurs.  Les émissions lumineuses reçues par le projet seront liées à l'éclairage public et aux phares des véhicules circulants sur les routes avoisinantes.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Concernant les eaux pluviales, la rétention et l'infiltration sur site sont prévues. Une étude hydrogéologique est en cours pour finaliser le dimensionnement des ouvrages à mettre en place. Il n'y aura pas de rejet des eaux pluviales en dehors de la parcelle. L'évacuation des eaux usées s'effectuera par un raccordement sur les réseaux séparatifs de la ville de Cosne sur Loire, présence d'un réseau d'eaux usées du concessionnaire sur la rue du Colonel Rabier.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'établissement générera des effluents issus de son exploitation, notamment : -Les eaux usées sanitaires qui seront déversées dans le réseau d'assainissement communal ; -Les eaux usées médicales qui pourront bénéficier d'un traitement adéquat avant rejet au réseau d'assainissement. A ce jour les services accueillis par le projet ne nécessiteront pas de traitement spécifique (services de consultation, d'imagerie, d'urgences, d'hospitalisation). Une convention de rejet sera établie avec le gestionnaire de ce réseau.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux inertes dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la production de déchets. Effectivement, 2 locaux de déchets d'ordures ménagères et alimentaire seront présents sur le site. Des déchets d'activités de soins à risque infectieux seront également produits par l'établissement. Ces déchets seront gérés par un prestataire externe agréé.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la distance qui sépare le projet des sites patrimoniaux remarquables, aucune incidence n'est possible sur le patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Concernant les enjeux liés à la biodiversité, des mesures seront mises en place à la suite du diagnostic écologique et du diagnostic des zones humides qui sera effectuée à partir de début d'année 2023.

L'implantation de l'hélicoptère en partie Sud-est du site a été retenue pour permettre une proximité avec le service des Urgences à desservir, et pour permettre un éloignement avec la zone pavillonnaire à l'Ouest. Une étude acoustique est en cours (société GANTHA) avec mesure de l'état initial et simulation de l'impact des vols d'hélicoptère sur les bâtiments. Une étude de faisabilité opérationnelle de l'hélicoptère a été réalisée par la société PELAGOS - la trouée envisagée permettra de limiter les nuisances sur les riverains du site (voir annexe Plan masse - tracé du cône d'envol et étude de faisabilité / scénario 3 p13).

Les principaux axes d'aménagement prévus par la commune pour la desserte de ce nouveau site hospitalier sont :

- Une « coulée verte », d'une quarantaine de mètres de large séparant le quartier pavillonnaire du terrain consacré au futur hôpital, qui permettra de relier la Loire et le Nohain en offrant aux Cosnois le calme d'un grand parc arboré aménagé d'un parcours pédestre et d'une piste cyclable. Cet aménagement sur environ 10 000 m<sup>2</sup> viendra compenser la destruction du bosquet
- Un rond-point, situé sur la rue du Colonel Rabier, à partir duquel sera aménagé l'accès principal du site et l'accès vers le service des Urgences du CH. Cet ouvrage permettra de desservir le Centre Hospitalier et limitera l'impact sur le trafic actuel.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le Centre Hospitalier a nécessité à se reconstruire car il ne répond plus aux standards et normes hospitalières actuelles.

Le site envisagé (Grands Champs - zone 1 AUe du PLU) a fait l'objet d'une évaluation environnementale dans le cadre du PLU.

Le Centre Hospitalier a lancé les différentes études (acoustiques, étude de faisabilité opérationnelle hélicoptère) et diagnostics (écologique, zones humides, géotechniques, hydrogéologiques), il s'engage à prendre en compte les résultats de ces études et diagnostics en adaptant le projet de construction.

Au regard des éléments présentés dans le présent formulaire, le projet de reconstruction du Centre Hospitalier à Cosne Cours sur Loire ne semble pas devoir être soumis à évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1: insertion paysagère Annexe 2 : cartographie PLU Commune de Cosne Cours Sur Loire Annexe 3 : étude de faisabilité relatif à la construction de l'hélicoptère

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Cosne Cours sur Loire le, 07/12/2022

Signature



